

Assemblée générale ordinaire de Vivalia

Les comptes de Vivalia relatifs à l'exercice 2025 se clôturent avec un résultat net positif de 7,5 millions €, principalement dû à un résultat exceptionnel d'environ 10 millions €. Le résultat courant global, permettant de mesurer la rentabilité de l'exploitation, se chiffre à - 2,5 millions €.

Ces résultats sont présentés à travers le bilan et le compte de résultats consolidés 2025, soumis à l'approbation des Associés communaux et provinciaux de Vivalia lors de l'Assemblée générale ordinaire de ce 23 juin.

Le résultat net s'explique essentiellement par un résultat exceptionnel significatif de 10,1 millions €, concernant principalement le secteur hospitalier et lié à la comptabilisation de **rattrapages** relatifs aux exercices antérieurs. Ces rattrapages constituent des mécanismes de régularisation budgétaire permettant d'ajuster les financements alloués aux établissements de santé, notamment via le BMF, en fonction des dépenses réelles. Pour 2025, ils ont porté entre autres sur :

- le Fonds Blouses Blanches (reprise du financement pour les années 2020-2021) ;
- la régularisation de certains postes du BMF ;
- l'acquisition d'un financement lié au personnel pour l'hôpital de Bertrix suite à une non-révision validée par le SPF.

Pour la première fois, le **chiffre d'affaires** de Vivalia passe le cap des 500 millions €.

Les résultats par secteur

Le **secteur hospitalier** présente un résultat net de 9,4 millions € et un résultat courant de - 644.882 € (soit - 8,6 millions € pour le résultat net et - 7 millions € pour le résultat courant par rapport à 2024). Ces évolutions s'expliquent essentiellement par l'augmentation importante des charges salariales (+ 10,5 millions € par rapport à 2024) : indexation, revalorisation barémique, impact de la cotisation de responsabilisation, hausse du nombre d'ETP et augmentation de la valeur des chèques-repas avec impact en année pleine. Cette hausse des charges salariales n'est pas suffisamment compensée par la variation des produits (honoraires, forfaits et conventions nets, BMF).

Le **secteur AMU** (Aide Médicale Urgente) présente un résultat net de -512.142 €, en très légère amélioration par rapport à l'année 2024 (+ 80.735 €). Cette évolution du résultat du secteur AMU s'explique, du côté des produits, par un financement complémentaire important de 1.049.720 € pour les PIT (Paramedical Intervention Team) de Vivalia et par l'indexation de la cotisation AMU, tandis que les

dépenses contrebalancent les produits et sont marquées par une croissance des charges salariales, une augmentation du coût de la permanence médicale et du coût lié à la Croix-Rouge.

Par ailleurs, comme chaque année, il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 5.394.222,34 € le montant de la cotisation AMU 2026 à charge des associés communaux et provinciaux (indexation de 2,213% suivant l'indice santé).

Le résultat net du **secteur PCPA** se chiffre quant à lui à -1.039.603 €, soit une amélioration de plus de 1 million € par rapport à 2024. Le résultat courant du secteur est également en amélioration (+ 1.292.220 € entre 2024 et 2025), pour atteindre - 1.075.760 €.

Hors MRS de Florenville (dont la reprise de l'exploitation est effective à partir du 1^{er} janvier 2025 et intègre uniquement les charges de fonctionnement - pas de transfert de propriété, donc pas de charges d'amortissement ni d'intérêts dans les comptes des MRS de Florenville), les résultats net et courant du secteur se chiffrent à - 1.676.715 € et - 1.738.612 €. Respectivement, cela représente une diminution du déficit de 442.000 € en net et de 629.000 € en résultat courant.

Cette évolution s'explique par une augmentation des charges salariales, compensée positivement par la hausse des produits, liée notamment au prix de journée d'hébergement - en corrélation avec l'amélioration des taux d'occupation à la Résidence des Oliviers et à La Bouvière - et au forfait INAMI.

Le **secteur extra-hospitalier** (eSanté/HAD, crèches et Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles - CPVS) affiche un déficit de - 296.981 € en résultat net, soit une légère augmentation du déficit par rapport à 2024 (- 61.297 €), qui s'explique notamment par un décalage entre la période de financement et l'impact réel des charges. Notons cependant que les taux d'occupation des crèches (présence réelle) suivent une évolution positive et atteignent une moyenne de 90 %.

L'affectation du résultat

En ce qui concerne l'**affectation du résultat**, soulignons qu'au niveau du secteur AMU, la Province de Luxembourg a validé une intervention dans la prise en charge du déficit à hauteur de 500.000 €.

Pour le secteur PCPA (hors maisons de repos de Florenville), une partie de la réserve indisponible est utilisée pour un montant de 330.312 € afin de diminuer le déficit, ce qui porte le solde à charge des associés à 1.346.403 €.

23 juin 2026

En ce qui concerne le secteur extra-hospitalier, la répartition de la prise en charge du déficit par les associés s'effectue comme suit : 75.736 € (crèches), 91.625 € (CPVS) et 103 € (HAD – Hospitalisation à domicile), soit un total de 167.464 €. Le solde du déficit (129.517 €) étant à charge du secteur hospitalier (au prorata du pourcentage d'occupation des crèches par les enfants du personnel de Vivalia, celui-ci étant par ailleurs en augmentation).

Pour l'année 2025, au regard de l'affectation du résultat, le **bénéfice à reporter** se chiffre à 9.275.185,82 €, ce qui porte le total du bénéfice à reporter à 50.818.272 € et le total des réserves de Vivalia (réserve indisponible, réserve disponible et bénéfice à reporter) à 118.253.053 €. Ces réserves représentent une solide manne financière pour Vivalia, permettant de disposer de fonds propres importants et d'obtenir les ratios nécessaires dans le cadre des demandes de financement des projets de l'institution.

Points d'attention

Par ailleurs, la situation bilantaire au 31 décembre 2025 fait l'objet de points d'attention importants. D'une part, l'ensemble des montants constituant le **fonds d'investissement Vivalia 2030** – alimenté par les apports des associés et du corps médical en vue de l'investissement qui sera réalisé dans le cadre du projet Vivalia 2030 – feront l'objet d'une comptabilisation adéquate au niveau de l'exercice 2026, suite à l'AG du 12/02/2026 qui prévoit de convertir les cotisations des associés en apport de capital pour Vivalia, à travers les nouvelles parts C auxquelles ils ont souscrit. Pour l'exercice 2025, le montant des cotisations versées est encore comptabilisé en dette.

De plus, dans un contexte financier demeurant fragile pour les institutions de soins, la **cotisation de responsabilisation** représente un facteur de risque toujours croissant pour Vivalia. Cette cotisation, dont l'objectif est de financer les pensions du secteur public, est destinée à couvrir la différence entre les cotisations versées pour les agents statutaires actifs et les montants décaissés par l'Office des Pensions pour les agents statutaires retraités.

Le montant de la cotisation de responsabilisation 2025 s'élève à 10.330.117 €, pour lequel une provision de 7.767.620 € est utilisée. L'impact sur les comptes 2025 se chiffre donc à 2.562.497 €, montant auquel s'ajoute un impact exceptionnel de 2.209.686 € lié au montant réellement payé pour la cotisation de responsabilisation 2024. Cela porte l'impact total de la cotisation de responsabilisation sur les comptes 2025 à 4.772.183 €.

Sur base de la dernière simulation du SPF Pension (novembre 2025), les provisions permettront de couvrir la cotisation de responsabilisation pour l'année 2026, à hauteur de 9.170.041 € sur 10.181.000 € estimés. A partir de 2027 et pour les années suivantes, le montant de la cotisation ira croissant (plus de 10 millions

d'euros par an) et impactera pleinement les comptes de Vivalia. Cette problématique illustre la difficulté de maintenir un équilibre financier sans refinancement structurel des institutions de soins et soutien aux hôpitaux publics par rapport à la prise en charge de cette cotisation.

Plan financier pluriannuel

A l'horizon 2031, le résultat net du secteur hospitalier est estimé à + 9 millions €, tandis que le résultat net de Vivalia agrégé (Vivalia + Vivalia IMMO) est estimé à - 4 millions €. Le **Plan pluriannuel B2026-B2031**, intégrant les comptes 2025 et adaptant en conséquence les prévisions budgétaires pour les années 2026 à 2031, correspond au plan financier du projet Vivalia 2030 et intègre l'ensemble des plans directeurs liés à la réorganisation de l'offre de soins (futur CHR, proxi cliniques, reconditionnement de l'hôpital de Marche, nouvel hôpital de Bertrix et secteur des maisons de repos). Ce Plan pluriannuel prend également en compte l'impact de la cotisation de responsabilisation (hypothèse prudente de non financement externe) et diverses mesures validées par le Conseil d'administration de Vivalia. Il intègre par ailleurs le transfert de patrimoine immobilier vers Vivalia IMMO (fondation d'utilité publique) à partir de 2027.

Plus d'infos ?

Cindy LAMBORELLE

Chargée de communication

cindy.lamborelle@vivalia.be

0491/86 10 60